

Pour une stratégie fourragère au service de votre élevage

La prairie constitue encore aujourd'hui et sûrement plus demain, la principale source d'alimentation des troupeaux. Souvent sous-exploitées ou parfois gaspillées, l'évolution des systèmes de production vers davantage d'autonomie fourragère ainsi que des techniques de récolte doivent concourir à améliorer la valorisation des surfaces en herbe.

Afin de vous accompagner pour optimiser la gestion de

vos prairies, de leur implantation à l'alimentation de votre troupeau, la Maison de l'Elevage du Gers, en partenariat avec les services "fourrage" des Chambres d'Agriculture de Midi-Pyrénées, vous propose des rendez-vous réguliers sous forme de bulletins de situation d'alerte et d'information technique aux périodes stratégiques d'évolution de la pousse de l'herbe entre mars et juin.

Dans ces bulletins mis à votre disposition gratuitement, vous retrouverez chaque semaine l'évolution des données météo (cumul des températures et pluviométrie) des 6 stations locales réparties dans le département.

A partir de l'analyse de ces données, des alertes fertilisation, mise à l'herbe ou évolution du stade végétatif, pourront vous guider dans vos travaux.

Informations techniques qui pourront accompagner ces bulletins

- Fertilisation azotée et engrais de fond
- Organisation d'un pâturage tournant
- La mise à l'herbe : un moment clé de la saison de pâturage
- Des repères visuels et vos bottes pour gérer le pâturage
- Le déprimage des parcelles de fauche
- L'utilisation du calendrier de pâturage
- Les indices de nutrition : un outil pour piloter la fertilisation des prairies
- La flore des prairies

- Les indésirables des prairies : méthodes préventives et curatives
- Les dates de récolte et la qualité des fourrages
- Faire du bon foin : les clés pour un aliment de qualité
- Le pâturage d'été : gérer la pénurie



Comment recevoir gratuitement le bulletin régulier «Herbe et fourrage»

- Consultable sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers : <http://www.gers-chambagri.com>
- Vous pouvez aussi le recevoir par e-mail en nous communiquant vos coordonnées (Nom, adresse, N° exploitation..) et votre adresse Internet à : Maison de l'Elevage, route de Mirande, BP 70161, 32003 Auch Cedex
E-mail : ede32@gers.chambagri.fr - Tél : 05 62 61 79 60 - Fax : 05 62 61 80 39

Les sommes de températures : à quoi ça sert ?

La pousse de l'herbe dépend de plusieurs facteurs : disponibilités en eau et en éléments minéraux, rayonnement et durée du jour, hauteur d'herbe restant de l'exploitation précédente...

Mais ce sont surtout les températures, en situation non limitantes pour les autres facteurs (donc plutôt

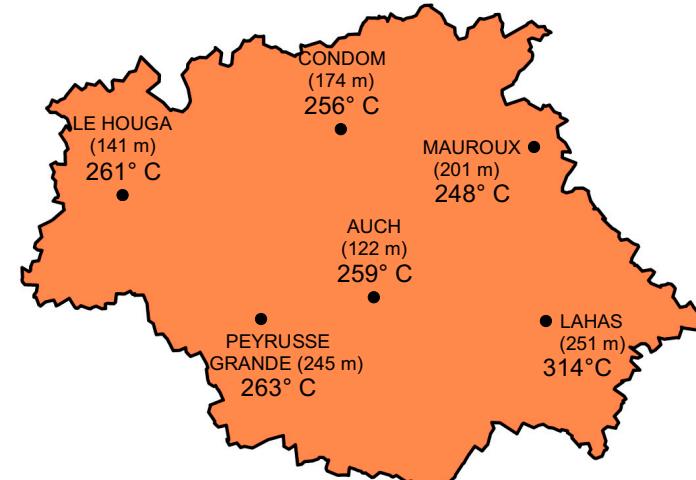
au printemps), qui expliquent la pousse de l'herbe.

On connaît, en fonction du type d'espèces présentes, les sommes de températures optimales pour intervenir sur les prairies (premières fertilisations, mise à l'herbe, arrêt du déprimage, cycle de pâturage, fauche...).

Les sommes de températures utilisées proviennent des 6 stations météo automatiques du réseau Méto-France de notre département.

Pour les calculer, on additionne les températures moyennes (maxi + mini / 2) de chaque journée depuis le 1er février avec un minimum de 0°C et un maximum de 18°C.

Somme des températures au 10 mars



C'est le moment de la mise à l'herbe

Le démarrage de la végétation est constaté avec un reverdissement des prairies et une pousse de l'herbe que l'on perçoit un peu partout dans le département.

Lorsqu'on observe la somme des moyennes de températures depuis le 1^{er} février des 6 postes météorologiques du département, on constate que le seuil des 250°C/j à 300°C/j, propice à une mise à l'herbe précoce pour ne pas se faire déborder par la suite, est atteint sur l'ensemble des zones du département.

Il est donc possible dès à présent de sortir les animaux sur les prairies temporaires précoces et portantes. Rappelons le slogan "il faut mettre à l'herbe quand il n'y a pas d'herbe" ou le dicton occitan "una lecada del mas de març val mai qu'un sadol del mes de mai".

En effet, à cette période de l'année, c'est la portance des sols qui est déterminante et non la quantité d'herbe à pâtrier.

Une transition à bien négocier
L'herbe de printemps est très appétente, de très bonne valeur alimentaire, mais sa fibrosité est insuffisante, d'où l'a nécessité de

prendre quelques précautions simples qui permettent de diminuer les risques :

- Faire une transition alimentaire sur 2 à 3 semaines afin de laisser le temps aux micro-organismes à dominante cellulolytique de se développer, avec une diminution progressive de la ration hivernale.

- Une durée de pâturage de 2 à 3 heures par beau temps, la première semaine, durée augmentée progressivement par la suite.

- Les animaux seront d'abord sortis l'après-midi, la panse pleine. Leur laisser du foin disponible à volonté pour ralentir le transit intestinal.

- Quelques jours avant la mise à l'herbe, veillez à distribuer aux animaux du minéral riche en magnésium (8 %) ou apporter 50 g de chlorure de magnésium par jour et par animal dans l'eau de boisson.

- Choisir une parcelle de préférence avec une flore variée, peu ou pas fertilisée, avant le passage des animaux.

Exploitations des prairies et sommes de températures

	Prairies temporaires précoces (ray grass...)	Prairies temporaires (dactyle, fétuques...) Prairies permanentes fertiles et précoces	Prairies permanentes tardives
Mise à l'herbe (départ en végétation)	250° jour (début mars)	300° jour (mi-mars)	400° jour (fin mars)
Fin déprimage (parcelles de fauche)	500° (fin mars)	500° jour (fin mars)	800° jour (fin avril)
Début épiaison (ensilage embrubannage foin précoce)	750° jour (mi-avril)	800° jour (fin avril)	1 200° jour (fin mai)
Floraison (foin tardif)	900° jour (début mai)	1 200° jour (fin mai)	1 600° jour (mi-juin)

Afin de vous aider à anticiper les interventions à réaliser sur les prairies, les périodes prévisionnelles sont déterminées à l'aide des moyennes des années précédentes. Vous les verrez s'affiner et se préciser au fur et à mesure que les données réelles de l'année seront disponibles et consultables dans le bulletin "Herbe et Fourrage" sur le site Internet de la Chambre d'agriculture : <http://www.gers-chambagri.com/> ou envoyé par mail à votre demande

Pour tous renseignements complémentaires
contactez la Maison de l'Elevage au 05.62.61.79.60